

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE TERREBONNE**

AVIS DE CONVOCATION

A :	M. Marc André Plante	M. Simon Paquin
	Mme Brigitte Villeneuve	M. Robert Morin
	Mme Nathalie Bellavance	Mme Nathalie Ricard
	M. Dany St-Pierre	M. André Fontaine
	M. Réal Leclerc	M. Jacques Demers
	M. Serge Gagnon	M. Robert Brisebois
	M. Éric Fortin	Mme Nathalie Lepage
	M. Yan Maisonneuve	M. Marc-André Michaud
	Mme Caroline Desbiens	

Mesdames,
Messieurs,

Conformément à l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes*, vous êtes convoqués à une séance extraordinaire qui se tiendra le **LUNDI 27 NOVEMBRE 2017 À 19 H 30**, à l'édifice Louis-Lepage, 754, rue Saint-Pierre, Terrebonne.

Il y sera pris en considération les sujets suivants :

1. Ouverture de la séance (436-11-2017);
2. Adoption de l'ordre du jour (437-11-2017);
3. Nomination des élus sur les commissions et différents comités (438-11-2017);
4. Nomination de M. Daniel Sauriol au poste de directeur général (439-11-2017);
5. Nomination de M. Stéphan Turcotte au poste de directeur général adjoint (440-11-2017);
6. Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro 694 décrétant un emprunt aux fins d'assumer l'engagement financier prévu dans une entente de collaboration entre le gouvernement du Québec, la Ville de Bois-des-Filion et la Ville de Terrebonne pour la réalisation des travaux de réaménagement de l'intersection de la route 335 et du boulevard Industriel (441-11-2017);
7. Avis motion et présentation du règlement numéro 17-7 modifiant le règlement numéro 17-2 et ses amendements créant les commissions permanentes du conseil, et ce, afin de fusionner la commission de la gestion et de l'entretien du territoire et la commission de la planification et de la gestion des infrastructures urbaines (442-11-2017);

8. Avis de motion et présentation du règlement numéro 428-9 modifiant le règlement numéro 428 constituant un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques afin de déterminer le droit payable pour l'année 2018 (443-11-2017);
9. Financement de la dépense d'intérêt relative au règlement 438-1 (réfection de pavage sur les chemins Curé-Barrette, Comtois, Martin, la montée Valiquette et la rue Émile-Roy) par les revenus reportés du règlement (428 et suivants) constituant un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques (444-11-2017);
10. Autorisation – modification de l'affectation de l'excédent de fonctionnement affecté « taxe infrastructures » prévue au budget 2017 (445-11-2017);
11. Adoption de soumission – chargement et disposition de la neige pour le secteur "Les Jardins d'Angora" – contrat d'une durée ferme de deux (2) ans (446-11-2017);
12. Approbation des honoraires supplémentaires inhérents à la préparation des plans et devis pour la construction du quartier général de la police – règlement numéro 640 (447-11-2017);
13. Période de questions;
14. Levée de la séance (448-11-2017).

Donné à Terrebonne, ce 24^e jour du mois de novembre 2017.

Me Denis Bouffard, avocat
Greffier

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE TERREBONNE**

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE
27 NOVEMBRE 2017**

Séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Terrebonne, tenue le lundi 27 novembre 2017 à 19h30 à l'édifice Louis-Lepage, 754, rue Saint-Pierre, Ville de Terrebonne, sous la présidence du maire Monsieur Marc-André Plante et à laquelle étaient présents les conseillers suivants :

Brigitte Villeneuve	Robert Morin
Dany St-Pierre	Nathalie Ricard
Réal Leclerc	André Fontaine
Serge Gagnon	Jacques Demers
Éric Fortin	Robert Brisebois
Yan Maisonneuve	Nathalie Lepage
Caroline Desbiens	Marc-André Michaud
Simon Paquin	

tous formant quorum.

Étaient également présents Monsieur Stéphan Turcotte, directeur général adjoint par intérim, et Me Denis Bouffard, greffier.

Étaient absents Madame la conseillère Nathalie Bellavance et Monsieur Daniel Sauriol, directeur général par intérim.

RÉSOLUTION NO : 436-11-2017

PROPOSÉ PAR : Serge Gagnon

APPUYÉ PAR : André Fontaine

QUE la séance soit ouverte.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 437-11-2017

PROPOSÉ PAR : Nathalie Lepage

APPUYÉ PAR : Éric Fortin

QUE l'ordre du jour, tel que transmis aux membres du conseil municipal sur l'avis de convocation, soit adopté.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 438-11-2017

PROPOSÉ PAR : Simon Paquin

APPUYÉ PAR : Caroline Desbiens

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne nomme, à compter du 27 novembre 2017, les conseillères et conseillers suivants pour siéger sur les commissions mentionnées ci-après :

Commission de l'administration, des finances et des ressources humaines

Présidente : Nathalie Bellavance
Vice-président : Robert Morin
Membre: Yan Maisonneuve
Membre : Marc-André Michaud

Commission de la planification, de l'aménagement et de l'entretien du territoire

Président : Réal Leclerc
Vice-président : Serge Gagnon
Membre : Brigitte Villeneuve
Membre : Dany St-Pierre

Commission des sports, loisirs et plein air

Présidente : Brigitte Villeneuve
Vice-président : Éric Fortin
Membre : Robert Brisebois
Membre : Nathalie Bellavance

Commission de la famille, affaires sociales, action communautaire et condition féminine

Président : Simon Paquin
Vice-présidente : Brigitte Villeneuve
Membre : Nathalie Ricard
Membre: Nathalie Lepage

Commission de la sécurité publique et de la sécurité du milieu et des personnes

Président : Dany St-Pierre
Vice-président : Serge Gagnon
Membre : Robert Brisebois
Membre : Éric Fortin

Commission du développement durable, de l'environnement et du transport collectif

Président : Yan Maisonneuve
Vice-président : André Fontaine
Membre : Nathalie Ricard
Membre : Robert Morin

Commission de la culture, du patrimoine et du tourisme

Présidente : Caroline Desbiens
Vice-présidente : Nathalie Ricard
Membre : Simon Paquin
Membre : André Fontaine

Tricentris – Centre de tri

Réal Leclerc
Substitut : Yan Maisonneuve

OMHT (Office municipal d'habitation Terrebonne)

Brigitte Villeneuve
Éric Fortin
Nathalie Bellavance
(Nouv. Struct) André Fontaine

Carrefour Jeunesse Emploi des Moulins

Marc-André Michaud

CCIT (Comité consultatif industriel Terrebonne)

Réal Leclerc
Simon Paquin
Éric Fortin
Marc-André Michaud

CLDEM (Centre local de développement économique Les Moulins)

Simon Paquin
Éric Fortin
Dany St-Pierre
Marc-André Michaud
Caroline Desbiens
Réal Leclerc

Comités de retraite

Nathalie Bellavance
Yan Maisonneuve

Jumelage Vitré-Terrebonne

Caroline Desbiens

Comité logement social

Brigitte Villeneuve
Éric Fortin

Comité intermunicipal police Terrebonne/Ste-Anne-des-Plaines/BDF

Dany St-Pierre
Robert Brisebois
Substitut : Caroline Desbiens

Comité programme de soutien financier aux organismes du milieu

Simon Paquin
Brigitte Villeneuve
Caroline Desbiens

Comité suivi plan directeur des parcs

Éric Fortin
Brigitte Villeneuve

Comité intermunicipal incendie

Nathalie Ricard
Nathalie Lepage
Robert Brisebois

**Revitalisation des axes commerciaux
Comité aviseur**

Caroline Desbiens
Robert Morin
Brigitte Villeneuve
Réal Leclerc
Marc-André Michaud

Comité technique et directeur

Caroline Desbiens
Réal Leclerc

**Accueil Multiethnique et Intégration des Nouveaux arrivants à
Terrebonne et les Environs (AMINATE)**

Simon Paquin

CRE Lanaudière

Marc-André Plante

Comité de vérification

Membres de la commission de l'administration, des finances et des ressources humaines.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 439-11-2017

ATTENDU QUE Monsieur Daniel Sauriol a été nommé directeur général adjoint le 1^{er} janvier 2014 ;

ATTENDU QU' il occupe le poste de directeur général par intérim depuis le 11 octobre 2016 et que, durant son mandat intérimaire, M. Sauriol a su pleinement assumer ses responsabilités, et ce, tout en priorisant constamment le respect du code d'éthique de la Ville et de celui de l'ADGMQ (Association des directeurs généraux des municipalités du Québec);

ATTENDU QUE M. Sauriol a démontré une préoccupation soutenue dans la *saine gestion des deniers publics*;

ATTENDU l'opinion juridique relative à la conformité aux lois et aux règlements en vigueur de ce contrat ;

ATTENDU QU'il est pertinent de pourvoir ce poste sur une base régulière;

ATTENDU la recommandation CE-2017-1262-REC du comité exécutif du 15 novembre 2017 à l'effet de nommer M. Daniel Sauriol directeur général;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Nathalie Ricard
APPUYÉ PAR Brigitte Villeneuve**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne nomme M. Daniel Sauriol au poste de directeur général, à compter du 27 novembre 2017, le tout selon les modalités et conditions du contrat, dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, ledit contrat de travail à intervenir entre la Ville et M. Sauriol.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 440-11-2017

ATTENDU QUE M. Stéphan Turcotte occupe le poste de directeur général adjoint par intérim depuis le 23 novembre 2016 et qu'il y a lieu de combler ce poste ;

ATTENDU QUE M. Turcotte, pendant son mandat intérimaire, a su pleinement assumer ses responsabilités, et ce, tout en priorisant constamment le respect du code d'éthique de la Ville et de celui de l'ADGMQ (Association des directeurs généraux des municipalités du Québec);

ATTENDU QUE M. Turcotte a démontré une préoccupation soutenue dans la saine gestion des deniers publics. Il est pertinent de pourvoir ce poste sur une base régulière;

ATTENDU l'opinion juridique relative à la conformité aux lois et aux règlements de ce contrat ;

ATTENDU la recommandation CE-2017-1263-REC du comité exécutif du 15 novembre 2017 à l'effet de nommer M. Stéphan Turcotte directeur général adjoint;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Nathalie Ricard
APPUYÉ PAR Brigitte Villeneuve**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne nomme M. Stéphan Turcotte au poste de directeur général adjoint, à compter du 27 novembre 2017, le tout selon les modalités et conditions du contrat, dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, ledit contrat de travail à intervenir entre la Ville et M. Turcotte.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 441-11-2017

Le conseiller Réal Leclerc donne avis de motion et présente, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, le projet de règlement numéro 694 décrétant un emprunt au montant de 1 643 000\$ aux fins d'assumer l'engagement financier prévu dans une entente de collaboration entre le Gouvernement du Québec, la Ville de Bois-des-Filion et la Ville de Terrebonne pour la réalisation des travaux de réaménagement de l'intersection de la route 335 et du boulevard Industriel, soit l'ajout d'une bretelle d'accès à partir de la rue Henry-Bessemer vers la voie latérale de l'autoroute 640, en direction ouest, financé sur une période de vingt-cinq (25) ans et imposé et prélevé annuellement aux immeubles imposables montrés au plan présenté en annexe « B » du règlement.

Copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents.

RÉSOLUTION NO : 442-11-2017

Le conseiller Réal Leclerc donne avis de motion et présente, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, le projet de règlement numéro 17-7 modifiant le règlement numéro 17-2 et ses amendements, créant les commissions permanentes du conseil, afin de fusionner la commission de la gestion et de l'entretien du territoire et la commission de la planification et de la gestion des infrastructures urbaines et qui portera dorénavant le nom de la « Commission de la planification, de l'aménagement et de l'entretien du territoire ».

Copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents.

RÉSOLUTION NO : 443-11-2017

La conseillère Brigitte Villeneuve donne avis de motion et présente, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, le projet de règlement numéro 428-9 modifiant le règlement 428 constituant un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques.

Copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents.

RÉSOLUTION NO : 444-11-2017

ATTENDU le règlement numéro 428 constituant un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques entré en vigueur le 17 décembre 2008;

ATTENDU le changement d'application comptable de la constatation des sommes perçues dans le cadre dudit règlement survenu en 2015;

ATTENDU QUE les sommes ainsi perçues sont dorénavant reconnues comme étant des revenus reportés;

ATTENDU QUE le conseil, pour reconnaître, dans l'état des résultats, les revenus reportés, doit le prévoir par résolution;

ATTENDU le règlement d'emprunt numéro 438-1 modifiant le règlement numéro 438 décrétant des travaux de réfection de pavage sur le chemin Curé-Barrette, la rue Émile-Roy, le chemin Comtois, le chemin Martin et la montée Valiquette et un emprunt au montant de 6 057 200\$ pour en payer le coût, et ce, afin de décréter l'ajout de travaux et un emprunt supplémentaire de 543 300\$ portant le montant de l'emprunt à 6 600 500\$;

ATTENDU QUE les travaux de réfection du règlement 438-1 sont reliés à des chemins empruntés par le camionnage des carrières et sablières;

ATTENDU la recommandation CE-2017-1285-REC du comité exécutif du 22 novembre 2017;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Éric Fortin
APPUYÉ PAR Simon Paquin**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise que la dépense d'intérêt relative au règlement 438-1 soit annuellement financée par les revenus reportés ayant trait au règlement 428 et suivants constituant un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 445-11-2017

ATTENDU QUE le budget prévoyait une affectation de l'excédent de fonctionnement affecté « taxe infrastructures » au montant de 322 681\$ (créditeur);

ATTENDU QUE le financement à long terme des travaux d'infrastructures pour l'année 2017 est complété;

ATTENDU QUE les recettes 2017 provenant de la « taxe infrastructures » totalisent 4 505 938\$ et les annuités 2017 du service de la dette des règlements attribuables aux infrastructures totalisent 4 234 084\$;

ATTENDU la recommandation CE-2017-1286-REC du comité exécutif du 22 novembre 2017;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Réal Leclerc
APPUYÉ PAR Serge Gagnon**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise la modification de l'affectation de l'excédent de fonctionnement affecté « taxe infrastructures » prévue au budget 2017 pour l'ajuster aux montants réels de recettes et des charges de l'exercice 2017, soit à 271 854\$ (débiteur).

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 446-11-2017

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour le chargement et la disposition de la neige pour le secteur Les Jardins d'Angora pour un contrat d'une durée ferme de deux (2) ans (SA17-9060) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 4 octobre 2017 ;

ATTENDU QUE six (6) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 31 octobre 2017 à 11 h 01, à savoir :

Pavage des Moulins inc.	251 823,30\$ t.t.c.
Charex inc.	276 442,90\$ t.t.c.
Excavations Sylvain Beauregard et Fils inc.	277 961,70\$ t.t.c.
3093-4459 Québec inc. (Jean Villeneuve Sablières)	<i>corrigé</i> 308 096,67\$ t.t.c.
Construction Axika inc.	373 327,27\$ t.t.c.
Les Entreprises Daniel et Fils inc.	534 596,95\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la société Pavage des Moulins inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 31 octobre 2017 de Mme Nathalie Savard, chef du service de l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix, pour une période d'un (1) an, est de 190 053,68\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU QUE le prix soumissionné est de 66,25% inférieur à l'estimation pour une période de deux (2) ans;

ATTENDU QUE la période contractuelle de deux (2) ans ferme permet d'arriver à terme avec le contrat de tassement du même secteur;

ATTENDU QUE le bordereau de soumission prévoit l'ajout des trottoirs de la rue O'Diana à la deuxième (2^e) année du contrat (764 mètres linéaires);

ATTENDU QUE les prix soumis par les trois (3) plus bas soumissionnaires ne démontrent pas d'écarts significatifs;

ATTENDU QUE l'analyse des coûts estimés et ceux du plus bas soumissionnaire relève un écart significatif puisque l'estimation avait été évaluée en fonction du coût moyen de soufflage des différents secteurs actuellement sous contrat avec une majoration de 20% supplémentaire pour le stationnement alternatif;

ATTENDU QUE la hausse des coûts prévus en lien avec le stationnement alternatif ne se reflète pas dans le prix soumissionné;

ATTENDU QUE le plus bas soumissionnaire a été contacté avant l'octroi du contrat, mais après l'ouverture des soumissions, pour l'importante étape pré-octroi de vérification de la conformité de la machinerie exigée aux devis ;

ATTENDU la vérification juridique du 21 novembre 2017 ;

ATTENDU la recommandation CE-2017-1291-REC du comité exécutif du 22 novembre 2017;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Caroline Desbiens
APPUYÉ PAR Simon Paquin**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la société **PAVAGE DES MOULINS INC.**, datée du 31 octobre 2017, pour le chargement et la disposition de la neige pour le secteur Les Jardins d'Angora, et ce, pour un contrat d'une durée ferme de deux (2) ans à compter du 27 novembre 2017, le tout pour un montant de 219 024,40\$ (taxes en sus).

QUE le certificat de disponibilité de crédits numéro 2017-0388 émis par l'assistante-trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE la résolution du comité exécutif numéro CE-2017-1267-REC, datée du 15 novembre 2017, soit et est abrogée.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 447-11-2017

ATTENDU le règlement numéro 640 décrétant la construction d'un quartier général de la police sur le lot 2 922 078 du cadastre du Québec et, pour en payer le coût, un emprunt au montant de 35 143 000\$;

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 217-05-2016, adoptée le 9 mai 2016, acceptant la soumission de la société LEMAY pour les services professionnels d'une équipe pluridisciplinaire concernant la préparation des plans et devis ainsi que la surveillance en résidence des travaux dans le cadre d'un nouveau quartier général de la police intermunicipale de Terrebonne/Sainte-Anne-des-Plaines/Bois-des-Filion pour un montant de **1 692 619,20\$** (taxes en sus) à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 640 (SA16-1001);

ATTENDU QUE plusieurs imprévus, depuis le début du contrat jusqu'à la fin de l'année 2016, ont été constatés durant l'élaboration des plans et devis, à savoir :

- Suite à l'étude de sol géotechnique préparée par Solmatech inc. en date du mois de mars 2017, il a été constaté que le dépôt argileux en place, à partir d'une profondeur variant entre 30,0 et 35,0 mètres, présente un risque modérément susceptible à la liquéfaction sous l'effet d'un effort sismique. Par conséquent, il faudra prévoir des fondations profondes de type pieux enfoncés jusqu'au refus sur un horizon dense ou le socle rocheux, et ce, en considérant que le pieu ne sera pas supporté latéralement à partir d'une profondeur de 30 mètres et qu'advenant une liquéfaction, le pieu subira un frottement négatif sur toute sa longueur. En conclusion, l'utilisation d'un radier et des murs de béton hydrofuges avec joints étanches et installation d'un système de membrane imperméable sont dorénavant requis;
- Puisque le projet de construction du site se situe dans une « cuvette » d'une ancienne sablière, des rencontres supplémentaires et une coordination accrue furent nécessaires avec les disciplines architecturales du paysage et génie civil;
- Lors de la préparation du PFT (Programme fonctionnel et technique), l'avenue Claude-Léveillée renommée l'avenue Gabrielle-Roy devait être construite, du moins la partie des infrastructures souterraines. Actuellement, aucun travail n'est commencé et les informations en ce qui concerne sa localisation, le niveau de ses fondations et le niveau ainsi que les éléments quantitatifs des réseaux d'aqueduc et d'égout sont connus depuis peu;
- Le projet de construction du nouveau quartier général inclut maintenant 400 m³ supplémentaires de rétention d'eau suite à la décision de récupérer à même le terrain du quartier général les eaux pluviales de l'avenue Gabrielle-Roy.

ATTENDU QUE l'ensemble des éléments ci-haut mentionnés pourrait faire augmenter les coûts de construction de plus ou moins 4 millions de dollars ;

ATTENDU QUE l'avenant # 1 totalisant 146 100\$ (taxes en sus) avait déjà modifié le contrat (majoration de 8,6% par rapport au prix initial), et ce, tel que décrit dans le texte de la résolution du comité exécutif numéro CE-2016-1241-DEC ;

ATTENDU QUE le formulaire de dépenses excédentaires sera produit suite à la résolution autorisant la présente demande;

ATTENDU QUE la firme Lemay a, depuis janvier 2017, déposé les avenants #2 à 11 et dont le total s'élève à **1 078 229\$** (taxes en sus), soit;

No avenant	Architecture	Aménagement-paysager	Mécanique-électricité	Structure	Total
2	521 400,00\$	120 098,00\$	69 010,00\$	139 668,00\$	850 176,00\$
3			7 982,50\$		7 982,50\$
4			38 985,00\$		38 985,00\$
5			20 340,00\$		20 340,00\$
6			25 425,00\$		25 425,00 \$
7			16 480,00\$		16 480,00 \$
8			9 785,00\$		9 785,00 \$
9			6 695,00\$		6 695,00 \$
10			5 085,00\$		5 085,00 \$
11			97 275,00\$		97 275,00 \$
Total	521 400,00\$	120 098,00\$	297 062,50\$	139 668,00\$	1 078 228,50\$

ATTENDU QU'après plusieurs rencontres et discussions, les parties s'entendent pour des avenants totalisant la somme de **953 051,00\$** (taxes en sus) répartie comme suit :

No avenant	Architecture	Aménagement-paysager	Mécanique-électricité	Structure	Total
2	399 720,00\$	116 600,00\$	69 010,00\$	139 668,00\$	724 998,00\$
3			7 982,50\$		7 982,50\$
4			38 985,00\$		38 985,00\$
5			20 340,00\$		20 340,00\$
6			25 425,00\$		25 425,00\$
7			16 480,00\$		16 480,00\$
8			9 785,00\$		9 785,00\$
9			6 695,00\$		6 695,00\$
10			5 085,00\$		5 085,00\$
11			97 275,00\$		97 275,50\$
Total	399 720,00\$	116 600,00\$	297 062,50\$	139 668,00\$	953 051,00\$

ATTENDU QUE les avenants demandés sont, soit des imprévus qui dans n'importe quel cas auraient dû être payés et des demandes de la Ville qui proviennent de décisions au fur et à mesure que les plans et devis progressent;

ATTENDU QUE les tableaux suivants démontrant les honoraires professionnels supplémentaires de **667 488,50\$** provenant d'imprévus, ce qui représente 73%, et pour un montant de **285 562,50\$** des demandes de la Ville pour un ratio de 27% ;

IMPRÉVUS					
No avenant	Architecture	Aménagement-paysager	Mécanique-électricité	Structure	Total
2	249 150,00\$	86 600,00\$	28 840,00\$	118 038,00\$	482 628,00\$
3					
4			38 985,00\$		38 985,00\$
5					
6			25 425,00\$		25 425,00\$
7			16 480,00\$		16 480,00\$
8					
9			6 695,00\$		6 695,00\$
10					
11			97 275,00\$		97 275,50\$
Total	249 150,00\$	86 600,00\$	227 862,50\$	114 600,00\$	667 488,50\$

DEMANDES VILLE					
No avenant	Architecture	Aménagement-paysager	Mécanique-électricité	Structure	Total
2	150 570,00\$	30 000,00\$	40 170,00\$	21 630,00\$	242 370,00\$
3			7 982,50\$		7 982,50\$
4					
5			20 340,00\$		20 340,00\$
6					
7					
8			9 785,00\$		9 785,00\$
9					
10			5 085,00\$		5 085,00\$
11					
Total	150 570,00\$	30 000,00\$	83 362,50\$	21 630,00\$	285 562,50\$

ATTENDU l'avis juridique préparé par Me Comeau de la société Dufresne Hébert Comeau résumant, entre autres, le contenu du contrat initial, départageant aussi entre les modifications relevant des imprévus et celles attribuables aux demandes de la Ville et confirmant que l'ensemble de ces dépenses sont accessoires au contrat principal ;

ATTENDU QUE la *Politique de gestion contractuelle* (CM no. 132-04-2017) stipule qu'à l'article 7 « Modifications d'un contrat » que :

« Toute modification à un contrat (notamment si celle-ci entraîne une dépense supplémentaire) doit faire l'objet d'un examen attentif par le ou les responsable(s) du contrat en plus d'être conforme aux documents d'appel d'offres, le cas échéant. La Ville détermine, dans sa *Politique d'approvisionnement*, la procédure d'approbation en vigueur à la Ville en ce qui a trait aux modifications et dépenses supplémentaires. »

ATTENDU QUE la *Politique d'approvisionnement* (CM no. 132-04-2017) stipule à l'article 2 « Règles et normes régissant les processus d'approvisionnement » que :

« Les modifications à un contrat qui engendrent des dépenses supplémentaires sont définies à la *directive DG.5000.6* apparaissant en annexe 3. »

ATTENDU QUE la vérification juridique de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction de l'administration et finances, confirme que la présente recommandation est en tout point conforme à la directive DG.5000.6 « *Approbation de dépenses excédentaires à un contrat* » et que lesdites dépenses (avenants # 2 à 11) sont accessoires au contrat principal issu de l'appel d'offres SA16-1001;

ATTENDU la recommandation CE-2017-1247-REC du comité exécutif du 15 novembre 2017;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Réal Leclerc
APPUYÉ PAR Dany St-Pierre**

QUE le conseil municipal approuve les honoraires supplémentaires inhérents à la préparation des plans et devis pour la construction du quartier général de la police au 1004, avenue Gabrielle-Roy, et autorise la trésorière à payer un montant de 953 051\$ (taxes en sus) à la firme LEMAY ARCHITECTES, à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 640.

QUE le certificat de disponibilité de crédits numéro 2017-0300 émis par la trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 448-11-2017

PROPOSÉ PAR : Marc-André Michaud

APPUYÉ PAR : Yan Maisonneuve

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉ

Maire

Greffier
